



Aa

Région +

Jura Bernois +

Reconvilier

Tavannes

Publié 12.09.2025 18:27

Le nouveau visage de Celtor se dessine

L'agrandissement de la décharge de Celtor va bon train du côté de Ronde-Sagne. Permettant d'assurer la pérennité du site, l'extension nécessite d'importants travaux, dont un déplacement de la route cantonale. En cours de création, le nouveau tracé sera mis en service l'an prochain.

Tavannes le 10 septembre 2025. Plans de recyclage Celtor SA à Tavannes. Photo Jonas Lüthi

En chantier, la décharge s'apprête à gagner en surface. La route cantonale passera à l'avenir sur un sous-voie et traversera l'actuel périmètre.

© BIST/Jonas Lüthi



Les autocamionnettes habitées à passer par là hautement sans doute remarquable, y a eu mouvement du côté de la décharge de Celtor, sise en bordure de la route cantonale reliant Tavannes au Fuet. Pelleteuses et autres machines de chantier sont entrées en action pour donner vie au projet Celtor II, soit l'agrandissement du site. L'entreprise, active dans la gestion et le traitement des déchets, manquera bientôt d'espace dans son périmètre actuel pour le stockage des déchets inertes et des mâchefers. L'extension, qui s'étendra au sud du site actuel, permettra de gagner une surface de 45'915 m² (140'200 m² actuellement) et un volume de stockage de 1,5 mio de m³.

Nouveau tracé de route

En discussion depuis plus de 15 ans, le projet est assurément un gros morceau. Sa réalisation nécessite notamment ni plus ni moins qu'un déplacement de la route cantonale Tavannes-Bellelay sur une distance de 900 mètres. Celle-ci sera, en résumé, décalée côté nord est. "Les travaux préparatoires ont déjà commencé l'année dernière et le chantier de la route devrait se terminer entre le deuxième et le troisième trimestre 2026", fait savoir Bémat Gerber, directeur de Celtor. Pour la mise en service du nouveau tronçon, une interruption du trafic de l'ordre de quelques semaines sera nécessaire l'an prochain.



Au fur et à mesure

Sur place, le nouveau tracé prend gentiment forme. Un sous-voie a déjà été construit. Il est ainsi prévu que la route cantonale change de direction juste avant cet ouvrage. Le nouveau tronçon passera sur le sous-voie, traversera l'actuel périmètre de la décharge (dont l'exploitation sera terminée) et rejoindra l'ancien tracé. "Par endroits, le terrain a dû être



entreposer les déchets seront construits. "L'extension, principalement prévue en hauteur, permettra de plus que doubler le volume actuel", note l'ingénieur.

Ainsi, dès 2026, les nouvelles zones de stockage seront comblées petit à petit. L'exploitation de la décharge ainsi agrandie est prévue jusqu'en 2065, date à laquelle elle devrait être remplie.

Étendre, puis remettre en état

Béat Gerber précise que le projet s'accompagne de tout un panel de mesures compensatoires en faveur de l'environnement, ceci dans plusieurs communes du périmètre de Celtor. Plantations d'îlots d'arbres, réfection d'étangs ou encore lutte contre les plantes néophytes sont, entre autres, prévues. Une remise en état des sols, avec un reboisement, se fera aussi progressivement au fur et à mesure que les différents secteurs de la décharge seront remplis.

"Dans le cadre des procédures légales menant à la validation du projet, nous avons étudié plusieurs variantes. Celle-ci était la moins impactante pour l'environnement", souligne Yann Rindlisbacher, qui précise que le comblement des zones et leur remise en état se feront en priorité sur le côté nord-est, afin de créer une barrière végétale pour les habitants du Fuet. "Le but est de restreindre l'impact visuel."

Côté budget, le projet est évalué à 55 millions de francs. Une enveloppe conséquente, qui comprend non seulement les travaux d'extension, mais aussi de remise en état et de compensation à mener jusqu'en 2065.

La nouvelle halle de transbordement est sortie de terre

Directeur de Celtor, Béat Gerber tient à préciser que le projet d'extension concerne la décharge, et non pas la déchetterie de Ronde-Sagne. Accessible notamment aux citoyens des 27 communes actionnaires de l'entreprise, cette dernière ne connaîtra pas de changements. L'espace d'accueil du périmètre de Celtor, avec son bâtiment administratif notamment, restera aussi en place.



Matière d'incendie, souligne Beat Gerber.

S'abonner à la newsletter gratuite

"Au menu de l'aQtu", votre point d'information préparé par la rédaction du *Quotidien Jurassien*.

adresse e-mail

Powered by iomedia